

COMMUNES JUSQU'À 2000 HABITANTS

La Sacem et l'AMF simplifient vos démarches !

A l'approche des fêtes estivales, la Sacem et l'AMF étendent le forfait de droit d'auteur réservé aux communes jusqu'à 2000 habitants, aux associations qui organisent pour leur commune, les manifestations traditionnelles offertes à la population.

Seules les associations de bénévoles, sans but lucratif, domiciliées sur le territoire de la commune peuvent en bénéficier.

Découvrez les 2 formules au choix proposées à partir de 52.78€ ttc/an !

FORMULE DE BASE :

- **1 manifestation musicale sans recettes et dont le budget des dépenses est inférieur à 1500€ TTC**, de type **bal, spectacle, concert, repas en musique** (offerts en tout ou partie)... organisé dans le cadre soit de la **Fête de la Commune**, soit de la **Fête Nationale**.

Comprenant également

- **1 manifestation avec fond sonore musical** de type **cérémonie annuelle de vœux, remise de prix, pot d'accueil, vernissage, exposition**.

Forfait de droits d'auteur	Population jusqu'à 500 habitants	Population jusqu'à 501 à 2000 habitants
	52,78 € TTC / an	79,15 € TTC / an

**Ces tarifs sont valable jusqu'au 31/12/2017 et intègrent d'office la réduction consentie au titre de l'accord Sacem / AMF. Ils n'incluent pas la rémunération équitable due à la Spré.*

FORMULE MULTI-SEANCES :

- **1 manifestation musicale sans recettes et dont le budget des dépenses est inférieur à 2000€ TTC**, de type **bal, spectacle, concert, repas en musique** (offerts en tout ou partie)... organisée dans le cadre soit de la **Fête de la commune**, soit de la **Fête Nationale**.

Comprenant également

- **1 manifestation avec fond sonore musical** de type **cérémonie annuelle de vœux, remise de prix, pot d'accueil, vernissage, exposition...**

Mais aussi

- **1 séance à caractère social dont le budget des dépenses (hors restauration) est inférieur à 2000€ TTC**, de type **arbre de Noel** offert aux enfants, ou **repas en musique** offert aux anciens de la commune ou le CCAS, ou une **séance de concert** sans recettes, organisées dans le cadre de la **Fête de la musique**.

Forfait de droits d'auteur	Population jusqu'à 500 habitants	Population jusqu'à 501 à 2000 habitants
	89,71 € TTC / an	131,93 € TTC / an

**Ces tarifs sont valable jusqu'au 31/12/2017 et intègrent d'office la réduction consentie au titre de l'accord Sacem / AMF. Ils n'incluent pas la rémunération équitable due à la Spré.*

Retrouvez aussi tous les tarifs et conditions dans votre espace réservé AMF (www.amf.asso.fr).

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la délégation la plus proche de chez vous.

Coordonnées en ligne sur sacem.fr :

<https://wmservices.sacem.fr/gdpub/maps/agenciesMap.do?method=fromMenu>